

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Cyr

<https://www.cadre21.org/membres/3cc6d76b179cfef4ebaf3a66>

Date d'obtention : 2023-03-24 20:28:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le message qui a retenu le plus mon attention, c'est qu'en aucun cas nous devons voir les photos et/ou vidéos

Le formation m'a aussi sensibilisé à faire attention à bien distinguer la distribution/partage des photos en tant qu'acte impulsif et en tant qu'acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Devant une confiance sur l'envoi de photos osées, je n'ai jamais pensé exposer le fait que la personne, qui prend des photos d'elle et les partage, est entrain de produire et distribuer de la pornographie juvénile. Mon approche était beaucoup dans l'écoute et la recherche de solution. J'avais déjà découvert le site aidezmoisvp alors je le diffusais le plus possible à mes collègues qui interviennent auprès de notre clientèle adolescente. Je vais sensibiliser la direction à l'importance que chaque membre du personnel de soutien devrait avoir suivi cette formation.

Je vais savoir exactement quelles questions posées grâce à la grille d'évaluation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas banaliser l'autoexploitation juvénile (terme que je viens d'ailleurs d'apprendre). Comme dans la question précédente, dans une approche qui se veut le moins "jugeante" possible, j'ai sûrement minimiser les gestes de la victime pour l'aider, entre autre, à se déculpabiliser.